



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/40

Le Maire de la commune de SERRA DI FERRO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant la demande de l'association A CAPANNEDDA pour l'installation d'un chapiteau sur le Port JB TOMI et la présence de manèges dans le parking de la résidence Capriona pour l'évènement « PASQUA IN U TARAVU » et afin de garantir la sécurité des piétons,

ARRÊTE

Article 1 : L'évènement « PASQUA IN U TARAVU » se déroulera à Porto-Pollo les 19, 20 et 21 avril 2025.

Article 2 : Le camping « L'Oriente » ouvre son parking au public et le terrain de la famille PALDACCI derrière l'hôtel du Golfe ouvre le sien aux exposants, pour faciliter le stationnement dans le village les 19, 20 et 21 avril 2025.

Article 3 : La circulation est complètement interdite, sauf riverains et secours, entre le carrefour de la Punta et le port. Le stationnement est également interdit.

Article 4 : Le stationnement est interdit sur la partie gauche de la chaussée entre l'hôtel Kallisté et le carrefour de la Punta.

Article 5 : Monsieur le commandant de la communauté de brigade de gendarmerie de Petreto-Bicchisano, Monsieur le Maire, Messieurs les Maires Adjointes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à SERRA DI FERRO, le 16 avril 2025



Jean ALFONSI